



Comment vous inscrire ?

1 > Il vous suffit de renvoyer la demande d'inscription au :



Centre d'Examens de Santé
2, rue Notre Dame - CS 74227
22042 Saint-Brieuc cedex 2

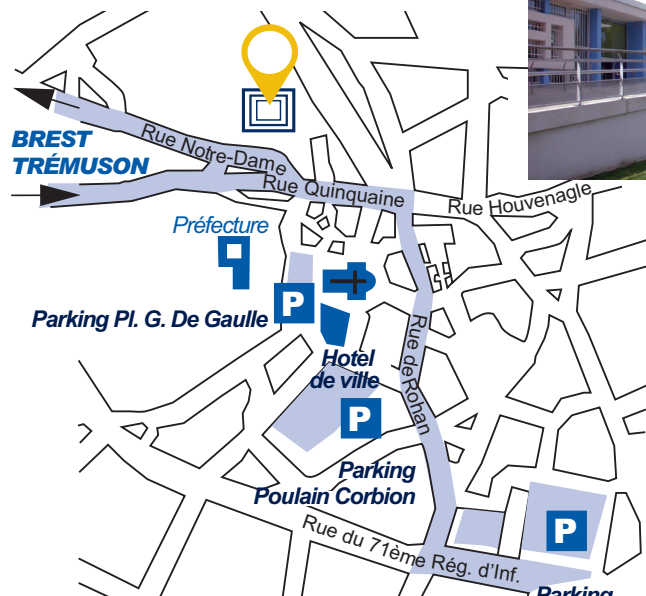


2 > ou  de prendre rendez-vous par téléphone au 02 90 03 31 30

3 > ou  ces.ameli@cpam-st-brieuc.cnamts.fr




Modalités pratiques



>>> Suivre les panneaux
CENTRE VILLE et HOTEL DE VILLE

Pour nous joindre



1  Centre d'Examens de Santé
2, rue Notre Dame - CS 74227
22042 Saint-Brieuc cedex 2

2  : 02 90 03 31 30 - Fax : 02 96 52 18 93



En 2018, L'Examen Périodique de Santé devient L'Examen de Prévention en Santé



Réalisation : CPAM des Côtes d'Armor - 02/2018 - 221 RI 1-9-12

SÉCURITÉ SOCIALE



**L'Assurance
Maladie**

CÔTES D'ARMOR

Centre d'Examens de Santé
de Saint-Brieuc

Au centre d'examens de santé, faites le point sur votre santé



Entretien avec le médecin
commentaire des résultats, examen clinique
et proposition de participer à des programmes
d'Éducation Thérapeutique du Patient



Examens biologiques
sang et urines

**EN FONCTION DE VOS BESOINS,
DES EXAMENS VOUS SERONT PROPOSÉS**



**Examen
gynécologique**
+ ou - frottis



**Examen
bucco-dentaire**



Examens para-médicaux
*taille, poids, tension artérielle, cœur,
souffle, vue, audition*



Un examen de santé, pour qui ? quand ?

> **les assurés sociaux du régime général et leurs ayants droits, jusqu'à 74 ans, résidant dans les Côtes d'Armor, le Finistère et le Morbihan ont le droit à ce bilan.**

> **En règle générale, une fois tous les 5 ans.**

Votre rendez-vous sera fixé **entre 7h30 et 8h45.**



Vous passerez la totalité des examens dans la matinée, la consultation avec un médecin pourra avoir lieu le jour-même ou un autre jour, sur rendez-vous.

 > Les infrastructures sont adaptées pour les personnes handicapées.

 > Au cours du bilan, un **petit-déjeuner** vous sera servi.